



Call for Innovators – Alimentation et Agriculture durable L'Appel à Candidatures

Article 1. Préambule

La présente “**Call for Innovators – Alimentation et Agriculture durable**” (successivement dénommée la “**Call**”) s'inscrit au sein du parcours Coopen et constitue l'une des activités prévues par la section spécifiquement consacrée à l’*“Open Innovation”* dans le plan d'action d'[Innovazione per lo sviluppo](#) (Innovation pour le développement), projet lancé par les Fondations dénommées [Fondazione Cariplo](#) et [Fondazione Compagnia di San Paolo](#).

Le parcours Coopen est géré par [Cariplo Factory](#) S.r.l. Società Benefit (“**Cariplo Factory**”) en collaboration avec les Fondations susmentionnées promotrices du projet, [JengaLab](#), le groupe de recherche [Tiresia](#) de l'Ecole Polytechnique de Milan (*Politecnico di Milano*) et [Effecinque](#).

Article 2. Objet

Coopen est un processus de participation, organisé en 4 (quatre) phases, dont l'objectif est de favoriser l'identification de solutions technologiques innovatrices, soutenables et concrètes, pour répondre à des défis spécifiques liés au développement soutenable au sein du continent africain à travers des partenariats entre les Organisations de la Société Civile (“**OSC**”) italiennes et les sujets opérant dans le cadre de l'innovation, comme: *teams* d'innovateurs et d'innovatrices, entrepreneurs, organismes de recherche et départements universitaires, non encore formellement constitués, et/ou les *startup* et les PME déjà formellement constituées (conjointement, les “**Sujets innovateurs**”).

Au cours de la première phase (Phase BUILD: Call for Interest et Tables de Participation), l'on a sélectionné, à travers un appel à candidatures dénommé “**Call for Interest**”, les OSC actives au sein de la coopération internationale et qui ont contribué à la définition des principaux défis sur le territoire africain (Afrique orientale: Ouganda, Rwanda, Kenya, Ethiopie et Afrique Occidentale: Sénégal, Burkina Faso, Niger et Mali) en relation à trois objectifs principaux de l'Agenda 2030 pour le développement soutenable:

1. Alimentation et agriculture soutenable (SDG 2).
2. Santé et bien-être (SDG 3).
3. Economie circulaire (SDG 12).

Les défis identifiés représentent quelques-uns des problèmes les plus importants et urgents que les communautés des Pays en référence doivent affronter en relation à chacun des trois thèmes cités.



Les Sujets Innovateurs donc amenés à répondre à ces défis et à présenter des solutions concrètes, inclusives et soutenables.

Pour identifier les solutions les plus encourageantes, soutenir l'essor et répondre aux défis identifiés par les OSC, le parcours Coopen lance les **Call for Innovators** (une pour chaque thème), lesquelles s'adressent au monde de l'innovation.

La Call constituant l'objet du présent Appel à Candidatures est la "Call For Innovators - Alimentation et Agriculture durable".

Sur la base du recueil et de la sélection des solutions les meilleures, l'on créera un projet en partenariat avec les OSC sélectionnées et les vainqueurs de la *Call for Innovators*, de façon à soutenir des alliances stratégiques et à accompagner des processus d'innovation ouverte faisant pression également sur la technologie à travers le développement de nouveaux modèles opérationnels et de *business social*.

Article 3. Les défis

Pour la **Call For Innovators - Alimentation et Agriculture durable**, l'on reporte ci-après les défis identifiés et quelques exemples (non exhaustifs) des secteurs d'activité. Les exemples sont fournis dans le but de faciliter l'identification des Sujets Innovateurs au sein des défis constituant l'objet de la *Call*:

1. Formation et échange d'expertise

Promouvoir la formation des agriculteurs/agricultrices, les réseaux des producteurs locaux /productrices locales et l'échange de compétences et de connaissances entre les organisations et les bénéficiaires, en prenant en compte les différences culturelles des différents groupes, l'isolement rural et la rareté des ressources:

- a) Des solutions pour assurer la formation continue et l'assistance aux techniciens/ techniciennes des communautés locales, y compris à distance, afin d'améliorer les compétences en favorisant l'apprentissage par les pairs parmi les petits/petites producteurs/productrices, la capitalisation des connaissances et le partage des bonnes pratiques;
- b) Des solutions pour promouvoir le regroupement des producteurs/productrices individuels/individuelles en coopératives et organisations, afin de simplifier l'accès au marché et de garantir une offre stable face à une demande accrue;
- c) Des solutions qui favorisent la synergie avec d'autres entrepreneurs/entrepreneures spécialisés/spécialisées dans les productions collatérales (par exemple, l'industrie de la conservation) pour renforcer la chaîne d'approvisionnement.

Le défi que les Sujets Innovateurs devront affronter a été lancé sur les territoires suivants par les OSC respectives:

- Burkina Faso - Mani Tese; TAMAT



- Kenya - Mani Tese
- Mali - ENGIM; TAMAT
- Sénégal - ActionAid; ENGIM

2. Productivité agricole

Accroître et améliorer la productivité agricole grâce à l'utilisation de techniques et de technologies innovantes, dans le but de générer des modèles de production plus rentables:

- a) Des solutions qui sont résilientes au changement climatique et qui peuvent être utilisées par les agriculteurs locaux / agricultrices locales pour promouvoir la stabilité des cultures et des récoltes afin d'assurer une production marchande à long terme;
- b) Des méthodes pour introduire dans la culture et la tradition locales de nouveaux modèles de production à cycle court et de nouvelles productions requises par le marché.

Le défi que les Sujets Innovateurs devront affronter a été lancé sur les territoires suivants par les OSC respectives :

- Burkina Faso - TAMAT
- Kenya - CEFA; CELIM; ONG COL'OR
- Mali - TAMAT
- Ouganda - Institut international pour la coopération et le développement (C&D)

4. Collecte et organisation des données

Optimiser la collecte et l'organisation des données liées à l'activité agricole afin de surveiller et d'évaluer les résultats de différents projets dans le but de créer une alternative digitale et durable à la gestion des formulaires:

- a) Des systèmes de collecte et d'analyse de données agroalimentaires pour la surveillance des cultures, basés sur des technologies avec une utilisation simple qui peuvent être adoptées avec une courbe d'apprentissage limitée;
- b) Des solutions pour la collecte participative de données sur le terrain pour les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires.

Le défi que les Sujets Innovateurs devront affronter a été lancé sur les territoires suivants par les OSC respectives:

- Burkina Faso - Fondation ACRA; Fondation Slow Food pour la biodiversité



- Éthiopie – LVIA
- Kenya - ActionAid; ONG COL'OR; LVIA
- Sénégal - Fondation ACRA

5. Vision entrepreneuriale

L'innovation technologique pour promouvoir la mentalité entrepreneuriale dans les communautés locales afin de faciliter la transition d'une économie de subsistance à une économie de marché:

- a) Des systèmes et techniques innovants pour le prototypage de modèles d'entreprise, facilement accessibles par les bénéficiaires;
- b) Des systèmes permettant de sensibiliser les agriculteurs/agricultrices aux méthodes agricoles innovantes et de partager des scénarios pour favoriser le changement.

Le défi que les Sujets Innovateurs devront affronter a été lancé sur les territoires suivants par les OSC respectives:

- Mali - ENGIM
- Sénégal - ENGIM
- Ouganda - Institut international pour la coopération et le développement (C&D)

6. Biodiversité des cultures

Innovation technologique pour promouvoir et rentabiliser la biodiversité des cultures dans le but de valoriser les espèces et les variétés locales autochtones:

- a) Des solutions pour gérer la transition et accélérer la production;
- b) Des solutions pour réduire le temps de transformation des terres actuellement exploitées en monoculture.

Le défi que les Sujets Innovateurs devront affronter a été lancé sur le territoire suivant par l'OSC respective :

- Kenya - Fondation Slow Food pour la biodiversité
- Ouganda - Fondation Slow Food pour la biodiversité



7. Traçabilité et qualité

Améliorer la traçabilité des marchandises dans la chaîne d'approvisionnement afin de garantir leur qualité malgré les lacunes logistiques dans le transport et la distribution, dans le but de surveiller les produits individuels et de pouvoir garantir leur qualité:

- a) Des solutions utilisant des dispositifs de suivi à faible puissance;
- b) Des systèmes d'étiquetage qui condensent les informations dans des codes QR, RFID ou autres technologies;
- c) Des systèmes utilisant des technologies habilitantes (par exemple, la blockchain) pour faciliter la traçabilité des produits.

Le défi que les Sujets Innovateurs devront affronter a été lancé sur les territoires suivants par les OSC respectives:

- Burkina Faso - Fondation ACRA; Mani Tese
- Éthiopie - LVIA
- Kenya - CEFA; CELIM; LVIA; Mani Tese
- Sénégal - Fondation ACRA

8. Modèles de viabilité économique

Promouvoir des actions pilotes et des projets agricoles dans le but de mettre en œuvre des systèmes qui soient économiquement durables et attrayants, notamment pour les groupes les plus vulnérables de la population locale:

- a) Des systèmes qui permettent l'intégration de nouveaux modèles agricoles aux modèles de culture traditionnels, acceptés par les communautés de référence aussi grâce au calcul de l'affinité ou du risque de rejet;
- b) Des systèmes qui fournissent des incitations économiques ou non monétaires à court terme, fondées sur la réputation et la visibilité.

Le défi que les Sujets Innovateurs devront affronter a été lancé sur les territoires suivants par les OSC respectives:

- Burkina Faso - CIAI - ASSOCIATION ITALIENNE POUR L'AIDE À L'ENFANCE

Article 4. Conditions requises pour la participation

La **Call** s'adresse aux Sujets Innovateurs (tels qu'identifiés à l'Article 2 qui précède) avec des projets



qui, à la date de présentation de la candidature:

- se fondent sur des initiatives et/ou des technologiques ayant un niveau de TRL -*Technology Readiness Level*- compris entre **3 et 6**, tel que défini par l'Annexe de l'Horizon 2020 - Work Programme 2014-2015 de la Commission Européenne¹;
- ayant des activités en cours dans l'un des Pays suivants: Ouganda, Kenya, Ethiopie, Rwanda, Sénégal, Mali, Burkina Faso ou Niger si elles sont entités africaines ou disposées à opérer dans l'un des Pays suivants: Ouganda, Kenya, Ethiopie, Rwanda, Sénégal, Mali ou Burkina Faso si elles sont entités italiennes

La date limite pour la présentation des candidatures à la Call, à travers le formulaire relatif "*Application Form*" dûment rempli, disponible au lien suivant <https://www.fgs.com/coopenalimentationetagriculturedurable/apply> , est fixées à **23h59' du 28 mai 2021**.

Les Fondations suivantes: Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo et Cariplo Factory se réservent dès à présent la faculté, si elles devaient l'estimer opportun, de modifier les modalités de présentation des candidatures et/ou de proroger le délai de présentation des demandes en pourvoyant, dans cette éventualité, à le communiquer sur le site internet de Coopen (<http://www.coopen.it>) et de Innovazione per lo Sviluppo (<https://innovazioneviluppo.org>).

L'on précise que:

- **La participation est gratuite et ne détermine aucune contrainte ou engagement de quelque nature que ce soit différente des conditions reportées dans le présent Appel à Candidatures.**
- Tous les documents présentés pourront être rédigés en italien, en anglais ou en français.
- Les participants, en transmettant leur propre candidature et les documents pour la participation à l'Appel à Candidatures, déclarent que les informations fournies correspondent à la vérité et que toute décision du Comité d'Evaluation (tels qu'identifiés dans l'Article 8 qui suit) sera inconditionnellement acceptée.
- Le développement de la projectualité et les solutions technologiques relatives seront pris en considération pour l'évaluation de l'impact potentiel éventuellement généré, même à travers le support technique du groupe de recherche Tiresia de l'Ecole Polytechnique de Milan à laquelle, en s'inscrivant à l'Appel à Candidatures, l'on s'engage à fournir les données qui seront requises.
- La participation à l'Appel à Candidatures est interdite aux salariés des fondations suivantes: Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo, ni à ceux de Cariplo Factory, JengaLab, Tiresia, Effecinque ou de sociétés contrôlées ou participées de celles-ci.

¹ http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-g-trl_en.pdf



Article 5. Sélection des Sujets Innovateurs et services offerts

5.1. La Call prévoit qu'avant la fin du mois de juillet 2021 soient sélectionnés, par le Comité d'Evaluation et les partenaires de l'initiative (tel qu'identifié à l'Article 8 ci-après), **au total et globalement un maximum de 15 Sujets Innovateurs qui accéderont audit "Demo Day", prévue pour la fin du mois de juillet 2021.**

Durant le "*Demo Day*", des alliances stratégiques entre les OSC et Sujets Innovateurs seront identifiées pour répondre à des défis spécifiques liés au développement durable sur le continent africain. Les partenaires de l'initiative sélectionneront **un maximum de 9 (neuf) Sujets Innovateurs** qui pourront ensuite prendre part aux phases successives de Coopen (Phase 3 et 4, *Test* et *Execute*), à savoir un parcours d'assistance finalisé à la définition d'un projet pilote de la solution proposée.

Chaque sujet sélectionné deviendra une partie d'un projet en partenariat avec la/les OSC ayant lancé le défi auquel les Sujets Innovateurs ont répondu. Le projet aura comme objectif la mise en œuvre de la solution à travers son adaptation au défi lancé par la/les OSC.

Les Fondations octroieront une contribution maximum d'Euros 90.000 (quatre-vingt-dix mille/00) pour chaque projet commencé. La contribution sera destinée à la couverture des coûts supportés par la/les OSC (par exemple h/personnes du *team* impliqué) et par les Sujets Innovateurs (par exemple coûts pour la réalisation du projet pilote) et à l'acquisition des services fonctionnels à la réalisation du projet. A discrétion des Fondations promotrices de l'initiative cette contribution pourra être plus élevée en présence de plusieurs OSC impliquées dans le projet.

En particulier, le parcours d'adaptation de la solution au défi prévoit, outre la stricte collaboration entre les OSC et les Sujets Innovateurs, les services suivants pour le partenariat:

- **parcours d'assistance durant tous le projet** (obligatoire, coûts à la charge des Fondations, en ajout à la contribution octroyée citée ci-dessus);
- **parcours d'incubation/accélération d'une durée de 3 mois** (obligatoire, coûts à la charge du partenariat OSC-Sujets Innovateurs, à supporter à travers la contribution octroyée citée ci-dessus);
- **tutorat d'un mentor/advisor** (obligatoire si indiqué par les Fondations, coûts à la charge du partenariat OSC-Sujets Innovateurs, à supporter à travers la contribution octroyée citée ci-dessus).

Le parcours d'**incubation/accélération** se déroulera auprès d'un incubateur/accélérateur sélectionné conjointement par **Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo et Cariplo Factory** sur la base des nécessités de chaque Sujet Innovateur et de sa localisation géographique.

5.2. Description de l'opportunité de collaboration avec les OSC

Les Sujets Innovateurs, durant leur candidature, devront indiquer le défi qu'ils entendent résoudre et au sein de quel Pays le mettre en œuvre. En conséquence, on procédera au rapprochement (ledit "**match**") entre les Sujets Innovateurs et les OSC qui ont relevé le même défi sur le même territoire. Le "match" sera validé par les promoteurs de l'initiative, en aval des rencontres "*one-to-one*" qui se dérouleront entre les Sujets Innovateurs et les OSC durant le "*Demo Day*". Une occasion d'illustrer les



avantages et les opportunités de la proposition commerciale et le démarrage du partenariat potentiel. S'il devait se créer une situation en vertu de laquelle un Sujet Innovateur répond à un défi adopté par deux OSC actives sur le même territoire, l'on incitera les deux OSC à collaborer ensemble avec le même Sujet Innovateur en mettant en œuvre un unique projet. Si cette collaboration entre les OSC ne devait pas être possible, les Fondations évalueront, même en aval des rencontres "one-to-one" organisées au cours du "Demo Day" entre les Sujets Innovateurs et les OSC impliquées, les meilleures correspondances.

5.3. Parcours d'assistance et réalisation du projet pilote

Une fois créé le partenariat entre OSC et Sujets Innovateurs, ces derniers suivront un parcours d'assistance auprès de l'un des incubateurs/accélérateurs sélectionnés conjointement par Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo et Cariplo Factory. L'incubateur/accélérateur qui sera sélectionné sur la base de ses compétences spécifiques et de sa localisation géographique, réalisera un parcours personnalisé sur la base des nécessités spécifiques de chaque Sujet Innovateur.

En outre, durant cette période, chaque Sujet Innovateur exercera son activité en étroit contact avec les OSC en référence, avec le support des incubateurs/accélérateurs, pour la recherche conjointe de la meilleure modalité de résolution du défi en objet.

Le parcours sera divisé en deux modules. Le premier module sera personnalisé sur la base des nécessités spécifiques de chaque Sujet Innovateur et concernera l'octroi de quelques services de la part des incubateurs/accélérateurs. Le second module, au contraire, concernera un parcours qui se déroulera en étroit contact avec la OSC en référence, finalisé à l'étude de faisabilité et à la recherche de la meilleure solution pour une réalisation efficace d'un projet pilote. Au terme de la période d'incubation/d'accélération, les Sujets Innovateurs auront accès à un service de **mentorship pour bénéficiaire d'ultérieures consultations spécialisées** et à des services pour le développement de leur propre projet d'entreprise. En outre, il sera possible de bénéficier d'un support technique pour les éventuelles acquisitions de matériel, pour le développement de logiciels (*software*) et pour la satisfaction de quelque autre nécessité possible que ce soit des Sujets Innovateurs.

Article 6. Phases et *timing* du programme

Dans le détail, les phases et le *timing* du programme sont indiqués ci-après et, dans le détail, illustrés aux points 7, 8 et 9:

- **Recueil des candidatures:** Du 06/04/2021 au 28/05/2021 (au plus tard à 23h59'), en remplissant le formulaire "[Application Form online](#)" indiqué à l'Article 4 qui précède.
- **Évaluation des candidatures:** Au plus tard le 06/07/2021, un maximum de 15 (quinze) Sujets Innovateurs seront sélectionnés et prendront part au "Demo Day".
- **"Demo Day" (sélection finale des projets):** Au plus tard pour la fin du mois de juillet 2021. Identification d'un maximum de 9 (neuf) Sujets Innovateurs qui accéderont à la phase successive.
- **Présentation du projet en collaboration avec la/les OSC:** Au plus tard pour le mois de septembre 2021.
- **Parcours d'incubation / accélération:** Durée de 3 mois (de octobre 2021 à janvier 2022).
- **Mise en œuvre du projet pilote:** 4 mois à compter de la fin du parcours d'incubation/accélération (l'on estimera une extension sur la base d'éventuelles nécessités spécifiques).



Article 7. Recueil des candidatures

Les sujets intéressés à la participation de la Call devront présenter leur propre candidature en remplissant le formulaire relatif "*Application Form*" disponible aux liens suivant <https://www.f6s.com/coopencallforinnovatorsfoodagriculture/apply> (en anglais) <https://www.f6s.com/coopenalimentationetagriculturedurable/apply> (en français).

La candidature prévoit:

- a. La présentation complète et correcte du formulaire "*Application Form online*" rempli en indiquant le projet et les membres du *team* des Sujets Innovateurs (pour chaque candidature, un Référent principal devra être indiqué)
- b. Le téléchargement des pièces jointes suivantes:
 1. Curriculum Vitae de tous les membres du *team*.
 2. *Slide deck* de présentation du projet sous forme libre (maximum 30 slides) décrivant dans le détail la solution, les éléments innovateurs et d'évolutivité, le marché, le *competitor*.
 3. Eventuelles annexes techniques ou tableaux ou bien d'autres divers éléments utiles (en option, maximum 10 pages).

Article 8. Evaluation des candidatures et sélection finale

Toutes les candidatures parvenues satisfaisant les conditions requises par les art. 4 et 7 seront examinées par un Comité d'Evaluation comprenant des représentants de **Fondazione Cariplo**, **Fondazione Compagnia di San Paolo**, **Cariplo Factory** et **JengaLab** (le "**Comité d'Evaluation**"), lequel examinera les *teams* des Sujets Innovateurs. Durant le "*Demo Day*", les Sujets Innovateurs auront l'occasion de dialoguer avec les OSC qui ont lancé le défi faisant l'objet de leur candidature, afin d'illustrer le potentiel d'une collaboration efficace et les avantages de la proposition commerciale. Après le Demo Day, les Sujets Innovateurs seront annoncés par les promoteurs de l'initiative. Au total un maximum de 9 (neuf) Sujet Innovateurs pourront prendre part aux phases successives (Phase 3 et 4, *Test* et *Execute*).

Article 9. Elements constituant l'objet de l'évaluation

Le Comité d'Evaluation et le Jury auront comme objectif la sélection des meilleures solutions et donc les candidatures parvenues seront évaluées sur la base des éléments suivants:

- satisfaction des besoins/des nécessités en relation au défi en objet ;
- nature innovative de la solution;
- impact social, de l'environnement, ou culturel produit et/ou attendu au regard des objectifs définis;
- faisabilité technique et nature économique soutenable;
- qualité et compétences du *team*;



- évolutivité / reproductibilité.

Article 10. Protection de la *privacy* et confidentialité

Aux termes de l'art. 13 du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016), l'on informe les candidats/candidates que le traitement des données personnelles fournies dans le cadre de la présente initiative ou, dans tous les cas, acquises dans ce but par les titulaires est finalisé uniquement à l'exercice des activités prévues par le présent Appel à Candidatures et sera effectué par des personnes préposées audit traitement, même à travers l'utilisation de procédures informatiques, en se conformant aux modalités et aux limites nécessaires pour poursuivre lesdites finalités, même en cas d'éventuelle communication à tiers.

Les co-titulaires du traitement des données sont Fondazione Cariplo, dont le siège légal se situe Via Daniele Manin, 23 - 20121 Milano (Milan) et Fondazione Compagnia di San Paolo, dont le siège légal se situe Corso Vittorio Emanuele II, 75 - 10128 Torino (Turin).

Tous les sujets impliqués, dans chaque phase d'activité prévue par le présent Appel à Candidatures et même successivement à sa conclusion, garantiront le respect de la confidentialité sur les informations relatives aux idées et aux projets présentés.

L'apport de ces données est nécessaire pour vérifier les conditions requises de participation, et si elles ne devaient pas être fournies, cette vérification pourrait ne pas être effectuée. Aux candidats/candidates sont reconnus/reconnues les droits prévus par l'art. 15 et suivants du Règlement susmentionné n° 2016/679, en particulier le droit d'accès à ses propres données personnelles, d'en requérir la modification, l'effacement, la limitation du traitement, ainsi que de s'opposer audit traitement, en adressant les demandes aux titulaires du traitement identifiés ci-dessus.

En outre, les intéressés ont la faculté de formuler une réclamation par-devant l'Autorité Garante pour la protection des données personnelles (Art. 77 du Règlement) ou bien de saisir les autorités judiciaires opportunes (Art. 79 du Règlement).

Les projets sélectionnés par la "Call for Innovators - Alimentation et Agriculture durable" seront rendus publics.

Articolo 11. Limites de la responsabilité

11.1. **Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo e Cariplo Factory** ne s'assument aucune responsabilité pour dysfonctions techniques, de matériel ou de logiciel (*hardware* ou *software*), interruptions des connexions au réseau, enregistrements d'utilisateurs non réussies, non correctes, imparfaites, incomplètes, illisibles, endommagées, perdues, retardées, non correctement adressées ou interceptées, ou bien pour enregistrement de participants qui, pour quelque motif que ce soit, n'ont pas été reçus, pour communications électroniques ou d'autre type qui auraient été retardées, ou bien pour tout autre problème technique lié à l'enregistrement, et à l'*upload* des contenus dans le cadre de la présente initiative.

11.2. **Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo e Cariplo Factory** excluront dont



quelque forme de remboursement ou de dédommagement que ce soit, tant à titre partiel qu'à titre intégral, relatif à des éventuels dommages à objets et/ou à personnes provoqués par des participants ou par des tiers au cours de l'exercice des diverses phases de l'Appel à Candidatures.

11.3. **Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo e Cariplo Factory** ne participeront pas aux accords d'**incubation/accélération** qui seront stipulés aux termes du précédent Article 5.1. L'exécution de ce dernier sera soumise à un monitoring afin d'accompagner les innovateurs pendant le processus d'incubation/d'accélération. Fondazione Cariplo, la Fondazione Compagnia di San Paolo et la Cariplo Factory n'assument aucune responsabilité quant à l'exécution des prestations convenues dans les accords susmentionnés.

11.4. Les participants à l'initiative Coopen prennent acte et acceptent que, en raison de l'état d'urgence nationale déclaré suite à l'épidémie Covid-19 et des mesures de limitation adoptées et adoptables, les modalités puissent subir des variations.

Article 12. Garanties, mainlevées et responsabilités

Les participants à l'initiative Coopen, relative au présent Appel à Candidatures, garantissent que les contenus transmis:

- ne contiennent aucun matériel illicite, interdit par la loi ou contraire aux dispositions du présent Appel à Candidatures;
- ne contiennent aucun matériel en violation des droits, des positions ou des revendications de tiers (en référence à la loi sur les droits d'auteur et sur la propriété industrielle et à d'autres loi ou règlements applicables);
- sont librement et légitimement utilisables conformément aux dispositions du présent Appel à Candidatures, étant donné que le participant est titulaire de droits d'utilisation de ceux-ci, ou bien parce qu'il en a acquis la disponibilité auprès de tous les sujets ayant-droit, ayant opéré pour l'accomplissement et/ou la satisfaction intégrale des droits, même de nature économique, appartenant aux auteurs des contenus et/ou des ouvrages dont lesdits contenus ont découlés et/ou ont été extraits, ou bien aux autres sujets ayant-droit, ou bien auxquels appartiennent les droits qui y sont liés aux termes de la loi.

Toute personne qui participe à l'initiative Coopen déclare d'être bien consciente des responsabilités, mêmes pénales, encourues en cas de non véracité des contenus des projets qu'elle a fourni et/ou en cas de *fausse déclaration concernant les conditions requises qu'elle possède* aux fins de la participation à l'initiative lancée par le présent Appel à Candidatures, en délivrant dès à présent mainlevée à Fondazione Cariplo et à Fondazione Compagnia di San Paolo en relation à quelque revendication de tiers que ce soit.

Article 13. Propriété intellectuelle et engagement au respect de la confidentialité



La propriété matérielle et intellectuelle de ce qui est présenté, conjointement aux candidatures transmises par les participants, demeure aux respectifs titulaires, avec la faculté de Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo et de Cariplo Factory d'utilisation de celles-ci, uniquement en référence à l'initiative Coopen.

Tous les participants à Coopen s'engagent à maintenir strictement confidentielles les informations acquises dans le cadre de l'initiative.

Dans tous les cas, tous les Sujets Innovateurs sélectionnés dans la *Call* s'engagent à informer Fondazione Cariplo, Fondazione Compagnia di San Paolo et Cariplo Factory sur tout éventuel rapport en cours avec d'autres sujets, même si relatif à des activités et/ou à des projets étrangers aux initiatives constituant l'objet du présent Appel à Candidatures.

Article 14. Acceptation de l'Appel à Candidatures

La participation à l'initiative implique la totale et inconditionnelle acceptation du présent Appel à Candidatures, appel que les participants déclarent d'avoir lu, compris et accepté.

La non-acceptation de l'Appel à Candidatures, le fait d'avoir rempli le formulaire "*Application Form*" de façon incomplète, inexacte ou fausse, de la part des participants, engendre l'exclusion de la compétition du présent Appel à Candidatures et la perte de quelque droit que ce soit à toute éventuelle reconnaissance.

Article 15. Mise à jour de l'Appel à Candidatures

Toute éventuelle mise à jour de l'Appel à Candidatures sera publiée sur le site suivant: <https://www.coopen.it/fr/> et constituera une contrainte suite à sa publication.

Article 16. Loi applicable et Barreau compétent

Le présent Appel à Candidature est soumis à la législation italienne.

Toute controverse sera du ressort exclusif du Barreau de Milan.